Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine
Numéro de dossier : 3211-02-276

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbrepages
1.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de terrirtoire	Direction à la métropole et aux affaires métropolitaines	Jean-Bernard Marchand	2018-08-24	2
2.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal	Laurence A. St-Denis	2018-10-11	2
3.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		Florence Douville / Jean-François Bergeron	2018-10-12	7
4.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marie Lapierre	2018-09-28	2
5.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Line Couillard	2018-09-06	1

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Québec
Direction à la métropole et aux affaires métropolitaines

Montréal, le 24 août 2018

Par courriel

Madame Mélissa Gagnon
Directrice
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Télécopieur : 418-644-8222

Objet : Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine
Avis de recevabilité de l'étude d'impact – réponses aux questions et commentaire
(Dossier n° 3211-02-276)
2018-003386

Madame la Directrice,

À votre demande, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a examiné le document regroupant les réponses aux questions et commentaires formulés à la suite de l'étude d'impact de septembre 2014, concernant le projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. Ce document est préparé par la firme AECOM pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Nous sommes d'avis que le promoteur a pris bonne note de nos commentaires formulés dans notre correspondance datée du 24 novembre 2014. En effet, des précisions ont été apportées quant au contexte de planification du territoire en vigueur et sur les objectifs édictés dans les documents afférents, dont le plan métropolitain d'aménagement et de développement, les schémas d'aménagement et de développement et les plans d'urbanisme.

Montréal
800, rue du Square-Victoria, bur. 2.00
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-8246
Télécopieur : 514 873-3791
www.mamrot.gouv.qc.ca

En conséquence, nous sommes d'avis que le MTMDET répond à la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques publiée en juillet 2011.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,

Jean-Bernard Marchand

Ministère
de la Culture et
des Communications
Québec

Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

PAR COURRIEL : francois.delaitre@mddelcc.gouv.qc.ca

Le 11 octobre 2018

Madame Mélissa Gagnon
Directrice
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis sur le projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hyppolyte La Fontaine
dossier 3211-02-276

Madame la Directrice,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hyppolyte La Fontaine reliant Montréal et Longueuil, élaboré par le ministère des Transports du Québec et transmis le 24 avril 2018 à la Direction générale de la métropole du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC, sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences et dans la mesure où le ministère des Transports du Québec s'engage à respecter les conditions formulées ci-dessous, nous sommes favorables au projet et nous convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le MCC pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

... 2

1435, rue De Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 864-8117
Télécopieur : 514 864-2448
Courriel : dm@mcc.gouv.qc.ca
www.mcc.gouv.qc.ca

Pour de plus amples renseignements relatifs à cet avis, vous pouvez communiquer avec madame Maryse Filion, la professionnelle responsable de ce dossier, au 514 864-8117, poste 5104.

Veuillez recevoir, Madame la Directrice, nos salutations les meilleures.

La directrice,

Laurence A. St-Denis

c. c. Mme Annie Goudreault, directrice de la Montérégie

Delaître, François

De: DPC@mffp.gouv.qc.ca
Envoyé: 12 octobre 2018 14:31
À: Gagnon, Mélissa (DGÉES)
Cc: Delaître, François; Jean-Francois.Bergeron@mffp.gouv.qc.ca
Objet: Avis révisé du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine – V/R : 3211-02-276 - N/R : 20180430-6
Pièces jointes: 20181011_Avis_MFFP_Vfinale.doc

Forêts, Faune et Parcs
Québec

Bonjour,

Ce courriel donne suite aux échanges tenus avec le responsable du dossier précité, M. François Delaître, concernant la forme de l'avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur la recevabilité du projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Vous trouvez en pièce jointe l'avis indiquant dorénavant la recevabilité du projet d'étude d'impact, conditionnel à la considération des éléments de protection des habitats fauniques, des herbiers et des espèces menacées ou vulnérables. Ces éléments devront être intégrés dans la révision de l'étude d'impact préalable à l'avis d'acceptabilité environnementale du MFFP.

Pour toute question relative au présent dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Jean-François Bergeron de la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3122.

Cordialement,

Lydie Court, pour Monia Prévost
Technicienne en administration
Direction générale des mandats stratégiques
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, bureau A-314
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 266-8178, poste 2929
lydie.court@mffp.gouv.qc.ca
mffp.gouv.qc.ca

Projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

Avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

V/R : 3211-02-276 - N/R 20180430-6

---

1. CONTEXTE

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a reçu, le 30 avril 2018, de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une demande d'avis concernant la conformité et la deuxième recevabilité dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale. Il est demandé d'analyser le document suivant : Projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, Addenda 1 à l'étude d'impact, qui contient les réponses aux questions et commentaires de la première recevabilité. De plus, certains rapports d'inventaires sont également à analyser.

Le MFFP a procédé à l'analyse du document de réponses aux questions et commentaires, ainsi que des rapports d'inventaires complémentaires soumis à son attention en fonction de son champ de compétence faune. À la lumière de l'information qui y est contenue, le MFFP estime que les réponses reçues sont recevables, mais considère que certains éléments devront être clarifiés ou approfondis avant de pouvoir juger de l'acceptabilité environnementale du projet.

En résumé, l'enrochement sur le pont-tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine, qui vise à assurer la stabilité de l'ouvrage, doit être refait, car il s'est réduit depuis sa construction en 1964. Un total de 1,83 mètre (m) d'enrochement doit être assuré sur le pont-tunnel. Les impacts des travaux sur la faune benthique et aquatique, en général, sont évalués dans l'étude d'impact.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

<u>Éléments fauniques</u>

Les éléments fauniques à préciser sont présentés ci-dessous avec les numéros des réponses de l'addenda 1 à l'étude d'impact (AECOM, 2018) ou avec les numéros des sections de l'étude d'impact sur l'environnement (AECOM, 2014) auxquelles ils font référence.

Réponse QC-24 (rideau d'interception)

En raison des profondeurs et des courants trop élevés, l'initiateur a décidé de ne pas installer de rideau d'interception des sédiments à l'entrée de la baie de l'île Charron et en aval de la jetée de la Garde côtière. L'installation de rideaux n'avait pas comme objectif d'isoler la zone des travaux, mais plutôt de protéger les habitats sensibles présents dans ces secteurs. Toujours selon l'initiateur, étant donné que la remise en suspension des sédiments lors de travaux d'enrochement est jugée minime, voire négligeable, les mesures d'atténuation proposées à la section 4.2.1.4 de l'étude d'impact sur l'environnement permettront d'éviter les impacts négatifs liés à une potentielle mise en suspension des sédiments. Ces mesures consistent à déposer avec précaution l'enrochement sur le lit du fleuve et à assurer une surveillance des travaux d'enrochement en lien avec l'émission de matière en suspension.

- Bien qu'il soit minime, il subsiste tout de même un risque de mise en suspension des sédiments lors de la réalisation des travaux. Étant donné la présence d'habitats d'une grande biodiversité en aval du site des travaux, l'initiateur doit proposer un suivi de la concentration de matières en suspension (MES) dans l'eau en temps réel. Dans le cas d'un dépassement de la concentration acceptable de MES, l'initiateur devra mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de retrouver une concentration acceptable de MES.

Réponse QC-30 (herbiers aquatiques)

L'étude complémentaire Inventaire des herbiers (AECOM, 2017) présente les résultats des inventaires réalisés le 10 août 2015. La date à laquelle les inventaires ont été réalisés a permis de dresser un portrait complet des herbiers dans la zone inventoriée. La zone d'étude est localisée en aval du tunnel, elle s'étend de la baie de l'île Charron à la partie sud de l'île Saint-Jean. Il est spécifié que cette zone a été établie sur la base des milieux aquatiques susceptibles d'être affectés par la mise en suspension potentielle de sédiments en aval des travaux. Toutefois, afin d'évaluer les caractéristiques des habitats aquatiques qui seront détruits lors de travaux d'enrochement, la zone couverte par les inventaires aurait dû inclure le dessus du tunnel. En effet, si des herbiers aquatiques sont présents au-dessus du tunnel, la mise en place de l'enrochement les éliminera. Comme la présence d'herbiers est un élément important à considérer dans l'évaluation de la qualité de l'habitat du poisson, il est essentiel qu'une caractérisation soit réalisée sur le tunnel avant le début des travaux.

- L'initiateur doit préciser si la zone couverte par l'inventaire des herbiers aquatiques réalisé le 10 août 2015 inclut la portion du tunnel où l'enrochement est prévu. Si tel n'est pas le cas, l'initiateur doit expliquer pourquoi, car le MFFP juge que la caractérisation des herbiers doit être étendue à cette zone et que celle-ci doit être effectuée préalablement à la réalisation des travaux.

Réponses QC-33 et QC-34 (habitat d'alimentation du poisson)

L'initiateur mentionne que les résultats obtenus concernant la densité de faune benthique (nombre d'organismes/m²) tendent à démontrer qu'un plus faible potentiel d'habitat est rencontré en s'éloignant de l'île Charron vers la voie maritime du Saint-Laurent, là où le substrat est plus grossier et de plus grandes profondeurs d'eau sont rencontrées. Également, l'initiateur conclut que le secteur situé entre la baie de l'île Charron et la voie maritime peut offrir des habitats d'alimentation pour le poisson, mais que ce secteur n'offre pas des conditions optimales, notamment en raison de la grande représentativité de substrat grossier (de caillou à bloc). À la lumière des données d'inventaire présentées, le MFFP ne partage pas ces interprétations et en voici les principales raisons :

- Étant donné l'échantillonnage réalisé avec quelques stations (13) à l'extérieur de la voie maritime, le grand écart entre les valeurs de densité obtenues et le résultat de densité élevée de la station C (2 654 organismes/m²) localisée à proximité de la voie maritime (annexe B de l'étude d'impact sur l'environnement), le MFFP est d'avis que les résultats obtenus permettent d'émettre ces constats. Pour le MFFP, ces résultats tendent à démontrer une grande variabilité spatiale des habitats de qualité pour l'alimentation du poisson. Ainsi, il est possible de penser que plusieurs micro-habitats présentant une densité élevée de faune benthique puissent être répartis irrégulièrement dans la zone d'étude. La densité de faune benthique est, entre autres, influencée par le type de substrat. Les résultats de la cartographie des substrats réalisée en bordure du tunnel démontrent une grande variation dans le type de substrat dominant le long d'un même transect (AECOM, 2017). Cette hétérogénéité dans la distribution des types de substrat appuie l'hypothèse d'une grande variabilité dans la distribution des habitats de qualité pour l'alimentation du poisson.

- Selon Guilbard et coll. (2007) et Nilo et coll. (2006), les amphipodes représentent des proies importantes pour l'esturgeon jaune, particulièrement pour les esturgeons juvéniles. Lors de l'inventaire réalisé en 2015, la présence d'amphipodes a été observée dans les cinq stations d'échantillonnage. D'ailleurs, aux stations BE7 et BE8, la proportion d'*Echinogammarus ischnus*, un organisme qui fait partie de l'ordre des amphipodes, était respectivement de 63,2 % et de 50 % dans les échantillons. La proportion d'amphipodes dans l'échantillon C, récolté en 2011 près de la voie maritime, était également très élevée (77 %). Ainsi, la proportion d'amphipodes observée dans les échantillons récoltés influence positivement la qualité de l'habitat d'alimentation dans le secteur des travaux pour les esturgeons de stade juvénile.

Le MFFP est donc d'avis que le secteur situé entre la baie de l'île Charron et la voie maritime offre potentiellement des pochettes d'habitats d'alimentation d'excellente qualité pour le poisson, mais la distribution spatiale de ces micro-habitats ne serait pas uniforme, entre autres, en raison de la grande variation spatiale des types de substrat.

L'initiateur affirme que le chenal maritime, qui occupe plus de la moitié de la longueur du tunnel, dispose d'une faune benthique peu abondante en raison de la vélocité plus importante de l'eau et du caractère grossier du substrat.

- Comme aucune station d'échantillonnage de la faune benthique n'a été réalisée dans la portion de la voie maritime, le MFFP est d'avis que les données ne permettent pas d'arriver à cette conclusion et qu'il s'agit plutôt d'une hypothèse probable, mais non vérifiée. L'initiateur devra mieux expliquer, mieux documenter ou nuancer son affirmation et éventuellement réviser l'évaluation des impacts de son projet avant que le MFFP puisse se positionner sur l'acceptabilité environnementale du projet.

Réponse QC-36 (sensibilité de l'habitat)

L'initiateur du projet prétend que les résultats de la caractérisation des sédiments et de l'abondance de la faune benthique entre la voie maritime et la baie de l'île Charron permettent de confirmer que la zone des travaux n'est pas particulièrement sensible. Pour les mêmes raisons que celles citées à la réponse précédente, le MFFP ne partage pas cette interprétation. Bien que l'habitat ne soit pas particulièrement sensible dans les secteurs où la matrice entre les blocs est dominée par le gravier, le MFFP est d'avis que le milieu entre la voie maritime et la baie de l'île Charron comprend des pochettes d'habitats de bonne qualité, particulièrement dans les secteurs avec un dépôt de sédiments fins (sable à sable graveleux). L'initiateur devra mieux expliquer, mieux documenter ou nuancer son affirmation et éventuellement réviser l'évaluation des impacts de son projet avant que le MFFP puisse se positionner sur l'acceptabilité environnementale du projet.

4.2.2.4 Faune ichtyenne (perte temporaire)

L'enrochement du secteur est du tunnel, là où des sédiments fins sont présents (1 972 m²), impliquera une détérioration de l'habitat du poisson. Effectivement, en éliminant les zones de sédiments fins et la faune benthique qui s'y trouve, la qualité de l'habitat d'alimentation du poisson sera diminuée. Cet impact sera considéré comme une perte temporaire d'habitat du poisson et une compensation en lien avec cette perte pourrait être exigée à l'étape d'acceptabilité du projet.

4.2.2.6 Espèces floristiques et fauniques à statut particulier

Pendant la construction

L'étude d'impact sur l'environnement (AECOM, 2014) spécifie que plusieurs moules d'eau douce (ou mulettes) ont été recensées dans l'aire d'étude. D'ailleurs, selon la carte 2, la présence d'*Elliptio dilata*, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, a été localisée à proximité du tunnel dans un secteur où des enrochements sont prévus. L'initiateur mentionne que la mise en place de l'enrochement occasionnera l'élimination des mulettes dans les secteurs

où des travaux d'enrochement seront réalisés. Ainsi, des mortalités d'espèces à statut particulier sont appréhendées lors de la réalisation des travaux.

- Aucun inventaire de mulettes supplémentaire n'est exigé. Toutefois, étant donné la présence potentielle de mulettes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au site de l'enrochement, l'initiateur doit proposer des mesures d'atténuation afin de minimiser les impacts des travaux sur ces espèces.

Pendant l'exploitation

L'initiateur affirme qu'aucun habitat sensible du poisson n'est localisé au-dessus du tunnel. Les commentaires du MFFP émis aux réponses QC-33-34 et 36 ci-dessus soutiennent l'hypothèse que des micro-habitats de qualité pour l'alimentation du poisson soient potentiellement présents au-dessus du tunnel. L'initiateur devra donc réévaluer l'impact de son projet sur les habitats sensibles du poisson et, selon le cas, proposer des mesures d'atténuation et de compensation.

2. RECOMMANDATIONS

À la suite de l'analyse des documents soumis à son attention, le MFFP considère donc que cette étude d'impact est recevable dans sa forme actuelle. Cependant, les éléments abordés dans le présent avis devront être documentés dans le cadre de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet avant que le MFFP puisse se positionner. En terminant, le MFFP offre son entière collaboration à la bonne marche du processus d'évaluation environnementale en cours.

PERSONNES-RESSOURCES

Toute question selon les domaines d'activité peut être adressée à :

Mme Florence Douville
Responsable des éléments fauniques
Téléphone : 450 928-7608, poste 346

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec **M. Jean-François Bergeron**, responsable du dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 266-8171, poste 3122.

Références

Guilbard, F., Munro, J., Dumont, P., Hatin, D. et Fortin, R. (2007). Feeding ecology of Atlantic Sturgeon and Lake sturgeon co-occurring in the St. Lawrence estuarine transition zone. American Fisheries Society Symposium 56:85-104 (2007).

Nilo, P., Tremblay, S., Bolon, A., Dodson, J., Dumont, P. et Fortin, R. (2006). Feeding ecology of juvenile lake sturgeon in the St. Lawrence River system. Transactions of the American Fisheries Society 135 :1044–1055.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet	**MARCHE À SUIVRE**
Nom du projet	Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont-tunnel Louis-Hippolyte La Fontaine
Initiateur de projet	MTMDET
Numéro de dossier	3211-02-276
Dépôt de l'étude d'impact	2014-11-01
Présentation du projet : Cliquez ici pour entrer du texte.	
Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	MDDELCC
Direction ou secteur	Vous devez choisir votre direction ou secteur
Autre ou avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	06 - Montréal

RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisissez une réponse

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?	L'étude d'impact est recevable

- **Thématiques abordées :** Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Référence à l'étude d'impact :** Cliquez ici pour entrer du texte.
- **Texte du commentaire :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?	Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Marie Lapierre	Analyste - Milieux naturels et hydriques		2018-09-28

Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il t acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?	Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec
Direction de l'expertise en biodiversité

NOTE

DESTINATAIRE : Mélissa Gagnon, directrice
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

DATE : Le 6 septembre 2018

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité du « Rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du pont Louis-Hippolyte La Fontaine » - *Volet Espèces exotique envahissante***

N^os^ DOSSIERS : SCW 730893 ; V/R 3211-02-276 ; N/R 5145-04-18 [463]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 24 avril 2018 sur les réponses aux questions et commentaires déposés en mars 2018. Les commentaires de la Direction de l'expertise en biodiversité (DEB) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

La DEB considère les réponses aux questions QC-31 et QC-32 satisfaisantes. En effet, l'initiateur a transmis les coordonnées des EEE et s'engage à nettoyer la machinerie.

CONCLUSION

Après analyse, la DEB considère le projet acceptable en égard aux EEE. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures, ni à nous transmettre les documents afférents.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec Mme Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

LC/NH/lb

Line Couillard, chef d'équipe
Espèces et Communautés naturelles

Édifice Marie-Guyart, 4e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907, poste 4783
Télécopieur : 418 646-6169
line.couillard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées après consommation.